

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCACTION
16/02/2026

DATE D’AFFICHAGE
16/02/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	16
VOTANTS	21

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 16 février 2026 par le Maire, conformément à l’article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, DAVOINE-VERNAT Irène, MORELLE Christiane, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, CACHEUX Séverine, PLOUCHART Sylvie, COLIN Marie-Jeanne, et Messieurs DELATTRE Jean-François, REGNIER Jean-Luc, STIEVENARD Francis, LECOMTE José, COCQUELET Jean-Noël, BOULANGER Joffrey, BIACHE Sébastien, NUTTIN Didier.

Absents excusés : Mesdames BAUCHET Mélanie (procuration à Madame LEMOINE Chantal), FLAMENT-GUEGUEN Anne (procuration à Monsieur COCQUELET Jean-Noël), OWEL Annie (procuration à Monsieur DELATTRE Jean-François), WOITTEQUAND Martine (procuration à BRIQUE-TAISNE Sylvie), et Messieurs BOUCHEZ Julien (procuration à Monsieur REGNIER Jean-Luc), LAMOTTE Gérald.

Était absent non excusé : Monsieur LESTOILLE Philippe.

OBJET : Cession du bien immobilier sis 11 Rue Gustave Melon Délibération n°9-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L. 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la commune a acquis par legs suivant acte notarié en date du 16 février 2026 la parcelle cadastrée section B n°942 ;

Considérant que l’immeuble sis 11 rue Gustave Melon est un bien relevant du domaine privé de la commune ;

Considérant la valeur vénale du bien sis 11 rue Gustave Melon a été évaluée à hauteur de 106 000 Euros (cent six mille euros) assortie d’une marge d’appréciation de 15 % par le service des domaines en date du 3 mars 2026 ;

Considérant l’étude d’estimation réalisée par Monsieur Benjamin LEGRAIN (société Safti) en date du 02 février 2026 estimant le bien entre 90 000 € et 95 000 € avec un budget de travaux à prévoir estimé à 150 000 € maximum ;

Considérant que la commune a donné mandat de rechercher un acquéreur pour le bien susmentionné ;

Considérant que la commune a reçu une offre d'achat, au prix de 92 000 € par des particuliers ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- 1) De vendre le bien sis 11 rue Gustave Melon ;
- 2) D'accepter l'offre d'achat pour 92 000 € ;
- 3) D'autoriser le Maire à signer tous documents ou actes à intervenir dans le cadre de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte délibération suite à sa transmission en Sous-Préfecture et à sa publication le 6 mars 2026
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Haspres, le 5 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jean-François DELATTRE

